

Fiche de procédure

Informations de base		
DEA - Procédure d'acte délégué	2023/2569(DEA)	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Établissant un seuil minimal de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour les carburants à base de carbone recyclé et en précisant la méthode d'évaluation des réductions des émissions de gaz à effet de serre réalisées grâce aux carburants liquides et gazeux renouvelables destinés aux transports, d'origine non biologique, et aux carburants à base de carbone recyclé		
Complétant 2016/0382(COD)		
Sujet		
3.60.05 Energies douces et renouvelables		

Portail de documentation					
Document de base non législatif		C(2023)01086	10/02/2023	EC	Résumé